

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
	1. Intitulé du projet								
Réalisation d'un "trail center" à Wangenbou construction d'un bâtiment d'accueil.	Réalisation d'un "trail center" à Wangenbourg-Engenthal : aménagement d'un bike park, de parcours de cross country et construction d'un bâtiment d'accueil.								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique									
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes de la Moss	ig et du Vignoble							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Daniel ACKER, Président								
RCS / SIRET 2 0 0 0 6 8 8	6 4 0 0 0 1 2 Forme juridi	que EPCI							
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1									
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet									
N° de catégorie et sous-catégorie		d des seuils et critères de la catégorie s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							

N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39° b)	Aménagement d'un bike park sur un terrain d'assiette de 8,1 hectares
6° c)	Création de 21,5 km (max.) de pistes VTT
47° b)	Déboisement en vue du tracé de pistes VTT sur une superficie pouvant aller jusqu'à
	3,44 hectares.
44° d)	Site susceptible d'accueillir jusqu'à 1000 personnes à un instant T

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par la CCMV consiste à aménager un site dédié au VTT, sur la prairie et à proximité directe du plateau du Langacker, à Wangenbourg-Engenthal. Il sera équipé :

- d'un bâtiment d'accueil, intégré, d'une surface maximum de 487 m², comprenant notamment une salle hors sac, un atelier de réparation en libre accès, un snack, une boutique permettant de louer des vélos / acheter du matériel, un coin détente...,
- une communication visant à sensibiliser aux impacts de la pratique VTT en milieu naturel, à la protection de l'environnement, aux métiers de la forêt,
- d'un bike-park ludique pourvu d'un pumptrack, d'espaces d'apprentissage, d'un tapis roulant mécanique, de divers services extérieurs (bornes de lavage, aire de piquenique),
- et, en forêt, de tracés de cross-country : parcours alternant montées et descentes accidentées, totalisant 21 km environ. Sont à prévoir des travaux de construction, d'aménagement, et possiblement de déboisement.

Le projet vise un public familial, les scolaires, les sportifs (5 parcours de différents niveaux). Les équipements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, à qui des activités adaptées pourront être proposées.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Suite à une étude touristique sur la structuration et le développement maîtrise des sports de nature, menée en 2018, les élus communautaires ont voté un plan d'actions dont le trail center ("arène VTT" en français) est le projet phare. Il vise au développement maîtrisé de la pratique du VTT, dans une démarche globale de déploiement des mobilités douces (plan climat) et dans une optique de pratique sportive comme vecteur de bonne santé.

D'un point de vue économique, les aménagements contribueront à la notoriété du territoire et les retombées bénéficieront aux restaurateurs et aux commerces locaux. La gestion du site sera confiée à un prestataire privé et génèrera la création de plusieurs emplois. L'offre différenciée et structurée telle que nous la proposons sera un réel atout pour le Massif des Vosges.

D'un point de vue environnemental, notre projet a pour vocation de centraliser la pratique du VTT sur un site central et de canaliser les flux (l'activité, le bruit, la circulation).

Le site retenu a été identifié comme étant le plus adapté à l'implantation du projet : Wangenbourg-Engenthal est une commune de moyenne montagne classée Station Verte. Le plateau du Langacker est une prairie permanente à vocation agricole qui ne présente pas de contraintes environnementales particulières et qui dispose déjà d'équipements sportifs (gymnase, terrain de foot, city stade, terrain de pétanque). La forêt domaniale environnante est propice au tracé de parcours VTT.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Nous prévoyons :

- un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment
- un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des parcours XC en forêt domaniale (avec l'appui technique de l'ONF)
- un marché de conception réalisation pour les équipements du bike park (pumptrack, aménagement paysager etc.)

En parallèle, nous allons engager une étude juridique visant à préciser le modèle économique.

Par ailleurs, nous avons signé avec l'ONF un contrat nous assurant leur appui technique. L'ONF réalise un diagnostic du site : environnement, accueil du public, paysage, sylviculture, chasse, foncier, histoire... Ils seront associés au choix du maître d'œuvre qu'ils accompagneront sur le terrain lors des tracés pour étudier les aspects réglementaire, paysager et forestier.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

2020 : DCE et consultation de maîtrise d'oeuvre pour le bâtiment et les parcours VTT, études préalables, instruction du PC, étude juridique / modèle économique et choix du contrat CCMV / exploitant, dépôt des dossiers de demandes de subventions, débalisage d'une 100ène de km de pistes VTT FF-vélo,

2021 : Consultation d'entreprises, marché de travaux, travaux du bâtiment, aménagements extérieurs, tracés des parcours VTT en lien avec l'ONF (possible déboisement), marché de conception-réalisation pour les aménagements du bike-park sur la prairie, 2022 : réception et mise en service à la fin du printemps.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un contrat d'exploitation sera signé avec un prestataire privé. Nous allons engager une étude auprès d'un cabinet juridique visant à nous assurer de la viabilité du projet, la pérennité des équipements et à définir le modèle économique le plus approprié : saison, horaires, activités commerciales / en libre-service, tarification, partenariats, investissements initiaux et de renouvellement, réalisation d'un business plan sur 5 ans, identification des zones de risque.

Le site sera exploité en continu en juillet – août. Nous projetons de limiter l'accès, entre avril et octobre, aux mercredis, samedis, dimanches, et ponctuellement en semaine, pour les scolaires, toujours sous réserve d'une météo favorable, ceci notamment afin d'éviter d'abimer le milieu et la formation d'ornières.

Nous ferons notre possible pour ne pas artificialiser le site et maintenir sa dimension naturelle. Nous veillerons à ce que l'exploitant s'engage dans une démarche de développement raisonné (utilisation des matériaux, pollution lumineuse etc.). L'ensemble des engagements de la CCMV seront repris dans le contrat d'exploitation.

En parallèle, la CCMV sera redevable à l'ONF de frais de compensation pour perte d'exploitation, contrôle accru de la forêt, et d'une redevance annuelle.

Un contrat pourra être signé avec une entreprise d'insertion pour l'entretien paysager de la prairie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrate décision de l'autorité environneme L'aménagement du trail center nécessite - Un permis de construire, pour le bâtim - Un permis d'aménager, pour les équip Les sentiers VTT étant situés en forêt de Auxquels s'ajoutent : une autorisation se monument historique, les demandes de Loechelbach, l'ARS sera consultée afin de la con	entale devra être jointe au(x) dossier era de déposer : lent d'accueil ements de la praire omaniale exclusivement, une autorisat péciale à déposer en Préfecture / prox raccordement diverses, une demand	r(s) d'autorisati ion de défricher imité avec le ch le à la DDT pou	ion(s). ment n'es nâteau de ır vérifier	et pas nécessaire. Wangenbourg, classé
4.5 Dimensions et caractéristiques du p		on - préciser les	unités de	
	eurs caractéristiques			Valeur(s)
Surface du bâtiment d'accueil	,		487 m²	
Terrain d'assiette de la zone de la prairie			3,1 ha	
Emprise des aménagements prévus sur	•		11 372 m²	2
Longueur maximale des parcours XC-e			21,5 km	
Emprise maximale des parcours XC-end	iui O		34 400 m²	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	U == ==	' <u>4 9</u> " <u>N</u>	Lat. 7 _ ° 1 8 ' 4 1 " E
Lieudit Langacker, 67 710 Wangenbourg-Engenthal	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:)		
	Point de départ :	Long. <u>4</u> <u>8</u> ° <u>3</u> <u>8</u>	0 4 "N	Lat. 7_ • 1 8 · 4 2 · E
	Point d'arrivée :	Long. 48 · 37	1 0 "N	Lat. 7 _ • 1 8 · 5 6 · E
	Communes traversées :	V == ==		
	L'ensemble du projet se situe sur	la commune de	· Wanger	nbourg-Engenthal.
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les ann on d'une installation ou d'un ouvrag	e existant ?	Oui	Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	'une évaluatio	on Oui	Non Non

Joignez à votre	e demande les annexes n° 2 à 6		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une insta 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage environnementale?	llation ou d'un ouvrage existant ? e a-t-il fait l'objet d'une évaluation	Oui Oui	Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	X		Zone de moyenne montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		La prairie du Langacker se situe à 1000 mètres environ du château de Wangenbourg-Engenthal.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			PPRn/PPRi du bassin versant de la Mossig
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Approuvé le 29/01/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		ZPS Crêtes du Donon-Schneeberg / ZNIEFF 2 - forêts de montagne des Vosges moyennes du massif du Donon au Schneeberg à 650 mètres.
D'un site classé ?	X		Il est prévu qu'un des parcours VTT descende jusqu'aux abords du château de Wangenbourg, classé monument historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Modification de l'existant entraînant une perturbation relative de la biodiversité.
Milieu naturel			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	- Zone de traversée de faune identifiée au Nord de la prairie - Un parcours VTT longera la Mossig, zone humide remarquable
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet sur la prairie couvre un terrain d'assiette de 8,1 hectares / 11 372 m² d'emprise effective, toutes installations confondues. En forêt, les parcours VTT représentent une 20ène de km linéaires, soit environ 30 000 m² d'emprise. Le déboisement nécessaire sera inférieur à une superficie de 3,44 ha. Il sera évité autant que possible.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		La commune de Wangenbourg est classée en zone 3 / sismicité modérée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population		X		
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	u 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Nous nous engageons à limiter l'emprise foncière du bike park, à privilégier les matériaux naturels, à maintenir et à aménager des espaces biodiversité sur la prairie : fleurissement, haies sauvages, hôtels à insectes, marre... pour maintenir un corridor écologique. Nous nous engageons à un entretien paysager raisonné. Le bâtiment, basse consommation, sera au maximum intégré à son environnement. Les stations de lavage VTT pourront être alimentées par une citerne enterrée de récupération d'eaux de pluie. L'antenne de téléphonie présente sur le site pourrait être habillée en arbre, de façon à s'intégrer davantage au paysage. Le cheminement piétons et le tapis roulant mécanique éviteront d'abimer les surfaces à la remontée. Nous veillerons à ce que l'exploitant reprenne nos engagements en termes de développement durable.

Les nouveaux parcours seront crées à proximité directe de la prairie, permettant de recentrer la pratique. Nous nous engageons à limiter autant que possible le déboisement, qui sera étudié en concertation directe avec l'ONF. En contrepartie des 21 km de pistes créées, nous débaliserons 102 km de circuits VTT, dont 14 km en zone Natura 2000, ainsi que 75 km de pistes de ski nordique. Un autre circuit (n°5 Schneeberg) sera modifié de façon à sortir de la zone Natura 2000.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons pouvoir être dispensés d'une évaluation environnementale.

Le présent dossier expose le projet dans son ensemble et fait état des surfaces maximales aménageables. Nous prenons l'engagement de limiter autant que possible notre impact sur l'environnement.

L'ONF, les chasseurs, les associations VTT/cyclo, l'ensemble des partenaires privés/publics ont participé à ce projet qui, s'il est porté par la CCMV, n'en est pas moins un projet collectif. Nous avons confié à l'ONF la mission de réaliser un diagnostic de site (environnement, paysage, sylviculture, chasse, foncier, histoire...). L'ONF et le Club Vosgien seront concertés et accompagneront la maîtrise d'oeuvre sur le terrain lors du tracé des parcours.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	5.1 Affilexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Etude de pré-programmation, descriptif détaillé du projet
- Délibération du conseil de communauté s'engageant sur la poursuite de la démarche de création d'un pôle de sports de nature
- PLU de Wangenbourg, arrêté PPRi, DICRIM
- Rapport de présentation du SCOT Bruche Mossig 18/12/2019
- Diagnostic intermédiaire de l'ONF au 27/02/2020
- Zonage de la prairie du Langacker, représentation du terrain d'assiette, profil altimétrique
- Autres éléments cartographiques : réseau hydrographique, paysage et patrimoine, enjeux environnementaux, périmètres de protection des milieux naturels
- Visuels de parcours maniabilité et draisienne en exemple
- Plan de l'actuelle base VTT, plan des sentiers existants

9.	Enaaa	ement	et signat	ure

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Wasselonne

le, 27/02/2020

Signature